



**LE PAYS
AUX TRENTE
BERLUSCONI**

BRÉSIL JANVIER 2013

**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION

INTRODUCTION

Aucun pays n'avait jamais obtenu l'accueil, coup sur coup, des deux plus importantes manifestations sportives planétaires. En s'adjudgeant, à deux ans d'intervalle, la prochaine Coupe du monde de football et les 31^e Jeux Olympiques d'été, le Brésil a reçu son sacre de nouvelle puissance, émergée sous le double mandat d'Inácio Lula da Silva (2003-2011). Ses indicateurs favorables - malgré une croissance en baisse annoncée pour 2013 - détonnent dans un monde en crise. Le « colosse impavide » décrit par son hymne a réduit en dix ans ses lourds écarts sociaux, gagné un poids diplomatique incontestable sur son continent - et au-delà - et attire désormais tant les investisseurs que de nouvelles vagues migratoires issues pour partie de l'Europe en récession.

Le Brésil n'en a pas pour autant fini avec l'insécurité, la corruption et les inégalités. Il affiche de surcroît en 2012 un triste record de journalistes tués : onze au total dont cinq en lien direct avec l'exercice de leur métier. Ce chiffre place le pays parmi les cinq pays les plus meurtriers au monde pour la profession. Mais les assassinats ne constituent pas les seules atteintes à la liberté de l'information. Le Brésil présente un niveau de concentration médiatique qui tranche, et de loin, avec le potentiel qu'offrirait son territoire et l'extrême diversité propre à sa société civile. Impavide, le colosse l'est sans doute demeuré un peu trop en matière de pluralisme, un quart de siècle après son retour à la démocratie, en 1985. Fort de l'une des premières communautés d'internautes du monde et même d'un Facebook national - Orkut -, il est loin de délivrer à tous ses citoyens un égal accès aux nouveaux supports d'information malgré son apparent niveau de développement. La censure et les blocages affectent sa Toile bien plus fortement que chez ses voisins. Un tableau qui contraste nettement avec l'image que le Brésil promeut de lui-même dans la perspective de sa Coupe du monde et de ses Olympiades.

←
Une femme porte sur son visage le drapeau du Brésil lors d'une manifestation pour le 52^e anniversaire de la ville de Brasilia.
21 avril 2012

ENQUÊTE DE BENOÎT HERVIEU

Avec le concours de Luiz Gustavo Pacete et Pâmela Pinto, correspondants de RSF au Brésil



BRÉSIL
Superficie
 8 514 876 km²
Population
 193 000 000
 (2011)
Langue
 portugais
Chef de l'État
 Dilma Rousseff,
 depuis janvier 2011

INFORMATION

A Plus de la moitié des violences concernant les régions Nord et Nordeste, suivies du Sud-Est et du Centre-Ouest. Seuls les trois États de la région Sud apparaissent davantage épargnés et aucun assassinat de journaliste n'y a été signalé en sept ans.

B Les principaux groupes de presse sont situés à Rio et à São Paulo.

C Le Tribunal suprême fédéral (STF) a révoqué intégralement le 30 avril 2009 la loi sur la presse du 9 février 1967, adoptée dans les premières années de la dictature militaire. Depuis 2009, le débat sur l'intérêt d'une loi sur les médias revient de façon récurrente.

LIBERTÉ DE LA PRESSE

Journalistes tués

2012 : 5
 2011 : 3
 2010 : 1

99^e SUR 179

dans le classement mondial 2011 / 2012 de la liberté de la presse

SOMMAIRE

1. Le journalisme sous l'empire des « colonels »	6
Mise au ban judiciaire	7
2. Censures sur la Toile	10
Répliques législatives	11
3. Année de poudre dans les rangs de la presse	14
La piste de la fédéralisation des crimes contre la liberté d'informer	15
4. Information à plusieurs vitesses en temps de planification	18
Paternalisme à rebours	19
Des hauts-parleurs à la place des ondes	22
Recommandations	26

1 LE JOURNALISME SOUS L'EMPRISE DES « COLONELS »

Grand propriétaire ou industriel et à la fois gouverneur ou parlementaire, le « colonel », dans son acception brésilienne, est aussi ce multipropriétaire de médias, maître des supports d'opinion sur son territoire. La culture du « colonélisme » est aux racines de la très forte dépendance des médias vis-à-vis des centres de pouvoir.

C'est bien un cadre global de fonctionnement des médias qui pèse directement sur la libre circulation de l'information et entrave le pluralisme. Dix principaux groupes économiques, issus d'autant de familles, se partagent toujours le marché de la communication de masse. Côté audiovisuel, il est nettement dominé par le groupe Globo, basé à Rio et propriété de la famille Marinho, suivi de SBT (Sistema Brasileiro de Televisão, groupe Silvio Santos), de la Rede Bandeirantes (groupe Saad), et de *Record* (propriété de l'évêque protestant évangélique Edir Macedo, cf. encadré page 20). En presse écrite, le groupe Globo est également aux premières loges avec le quotidien du même nom, concurrencé au plan national par les groupes *Folha de São Paulo* (famille Frias Filho), *O Estado de São Paulo* (famille Mesquita) ou encore, pour les magazines, par la Editora Abril qui édite l'hebdomadaire *Veja*. Moins polarisée que celle de ses voisins sud-américains, où un contexte de « guerre médiatique » oppose secteurs privés et publics, la presse brésilienne le doit aussi à une relation quasi incestueuse entre pouvoirs politique, économique et médiatique. Concentration et, plus localement, pressions et censure, font autant d'interfaces d'un système jamais vraiment remis en cause depuis la fin de la dictature militaire (1964-1985) et dont les médias communautaires sont le plus souvent les premières victimes (cf. encadré page 20). Les généraux sont partis, mais les « colonels » sont restés.

S'il désigne parfois un haut gradé de l'armée, le « colonel » au sens brésilien qualifie d'abord un prototype de grand propriétaire, très représenté dans les États du Nordeste, et en prise directe sur l'autorité politique s'il ne l'exerce pas lui-même. Roi dans son État, le « colonel » est très souvent patron de presse, en même temps que parlementaire (local ou fédéral) et industriel puissant. « Nous avons des dizaines, si ce n'est des centaines de Berlusconi », ose Eugênio Bucci. Professeur à l'Université de São Paulo, ce chroniqueur régulier du quotidien *O Estado de São Paulo* et de la revue *Época* connaît particulièrement bien les arcanes de cette presse qu'il a longtemps fréquentée et même dirigée. Ancien président de l'antenne publique *Radiobras*, l'homme affûte volontiers les formules aiguës contre le « colonélisme » et son héritage. « Le ministre fédéral de la communication, Paulo Bernardo, a dit récemment qu'il était plus facile au Brésil de destituer le chef de l'État que de

retirer sa concession de fréquence à n'importe quel homme politique. C'est toujours vrai », poursuit-il, en allusion à *l'impeachment* dont fit l'objet, en 1992, le jeune président Fernando Collor de Melo à la suite d'un vaste scandale de corruption. « Nous avons un nombre immodéré de parlementaires, sénateurs, députés, gouverneurs ou ministres en position d'influer directement sur la vie d'un média, quand ils n'en sont pas ouvertement les propriétaires. »

Sceau de la démocratie retrouvée, la Constitution fédérale de 1988 devrait en théorie empêcher la possession de dizaines de radios locales et d'autant de chaînes ou de journaux locaux par un même homme dépositaire d'un mandat électif. « Connaissez-vous beaucoup de pays démocratiques où des hommes politiques détiennent autant de médias et ont mandat à distribuer des fréquences, concessions d'État, dont ils sont eux-mêmes les bénéficiaires ? La loi fondamentale interdit expressément ce mélange des genres. De même qu'elle interdit les monopoles ou les oligopoles. Or aucune loi ordinaire ne précise ce qu'est un monopole ou un oligopole, et dans le pire des cas, l'homme politique patron de presse se rabat sur un prête-nom, un frère, un cousin ou un oncle faisant l'affaire », s'agace Eugênio Bucci.

Verrouillé par la captation des fréquences, le système médiatique brésilien l'est aussi par la distribution des annonces et de la colossale manne publicitaire officielle. « Tous les gouvernements, depuis la fin de la dictature en 1985, ont augmenté le volume de ces annonces les uns après les autres, en aggravant cet assujettissement financier qui interdit de parler de presse libre et plurielle », estime Eugênio Bucci. Gouvernements, ministères, organismes et entreprises publiques - dont la compagnie pétrolière nationale Petrobras ou le Banco do Brasil - payent, en effet, au prix fort leur propre promotion auprès des médias. Ainsi, en 2009, le gouvernement fédéral a déboursé plus d'un milliard et demi de réais (plus de 600 millions d'euros) de frais publicitaires auprès des médias privés. Au cours de l'année suivante, la municipalité de São Paulo s'est acquittée de près de 110 millions de réais (40 millions d'euros) et le gouvernement de l'État de 266 millions (97 millions d'euros) pour des dépenses de même nature. « Les principaux groupes de presse comme *Folha*, *Estado* ou *Globo* n'ont pas à craindre l'arrêt de ces versements, qui signerait au contraire la mort de médias de dimension moyenne. Plus qu'une pression, il s'agit d'une véritable tutelle », déplore l'analyste.

MISE AU BAN JUDICIAIRE

La tutelle financière et politique n'est hélas pas seule à compromettre une information libre et plurielle. L'obstacle dépend désormais au moins autant d'un pouvoir judiciaire aisément soumis aux intérêts du pouvoir local. Là encore, l'héritage du colonélisme a la vie dure. « Mon État d'origine, le Maranhão, est entièrement sous la coupe de la famille de José Sarney [ancien président du Brésil de 1985 à 1990, actuel président du Sénat fédéral - ndlr]. N'oubliez pas qu'un humoriste ou un artiste de scène, sans parler d'un journaliste ou d'un blogueur, puisse éviter de devenir *persona non grata* sur le sol *maranhense* à la moindre critique envers le patriarche », déplore une universitaire et militante de la liberté d'expression.

Journaliste et blogueur dans l'État du Pará, Lúcio Flávio Pinto cumule à lui seul plus de trente plaintes pour ses articles dénonçant la déforestation et les trafics de bois précieux qui minent le territoire. Le corps judiciaire peut aller jusqu'à anticiper les intentions du « colonel ». Dans l'État du Sergipe, José Cristian Góes fait actuellement

« Dix principaux groupes économiques se partagent le marché »

l'objet d'une double procédure, civile et criminelle, pour une chronique au ton littéraire postée sur son blog en mai 2012, moquant le népotisme et la corruption. Ce texte de fiction, qui ne mentionne ni noms ni dates, n'a jamais suscité la moindre plainte du gouverneur de l'État, Marcelo Dedá. C'est le magistrat Edson Ulisses de Melo, beau-frère du précédent et nommé par lui à sa charge, qui a porté l'affaire en justice. José Cristian Góes encourt une lourde indemnisation pour dommage moral en sus de 25 000 réais (environ 9 000 euros) de frais de justice, mais aussi une peine de quatre ans de prison au titre du volet criminel de son dossier. Un comble, alors que l'heureuse révocation, en 2009, de la loi sur la presse du 9 février 1967, héritage de la dictature militaire, a aboli toute possibilité de peines de prison pour les délits de « diffamation », de « calomnie » ou d'« injure ».

L'affaire Góes illustre, parmi tant d'autres, cette explosion procédurière qui affecte aujourd'hui le monde de l'information au Brésil, et a suivi de près la liquidation de la loi de 1967. Si la perspective d'une incarcération pour un article se réduit désormais à une menace sans conséquences, les demandes de réparations ou de dommages, souvent exorbitantes, ont nettement pris le pas. Plus grave, elles se conjuguent de plus en plus souvent à une absurde mise au ban judiciaire, sous la forme d'une « censure préventive » (partielle, devrait-on dire), consistant à punir un média en particulier pour une information consultable ailleurs. Le cas le plus connu concerne un média d'envergure nationale et démontre, s'il en était besoin, que l'influence de la famille Sarney dépasse les frontières du Maranhão. Depuis le 31 juillet 2009, le quotidien O Estado de São Paulo et son site Estadão, sont en effet frappés de l'interdiction judiciaire - qui n'affecte aucun autre média - de faire la moindre mention des affaires gênantes impliquant l'entrepreneur Fernando Sarney, fils du précédent. Ce cas de censure « préventive » attend toujours sa résolution, le groupe Estado ayant refusé d'accéder à la proposition de l'intéressé de retirer ses plaintes en échange d'une censure « consentie ».

« La moindre entorse à cet ordre judiciaire nous coûterait 150 000 réais (55 500 euros) par jour », précise Ricardo Gandour, directeur du groupe Estado. À ses yeux, le couperet judiciaire exercé contre l'information doit aux empreintes de l'histoire dont le pays ne s'est pas encore défait. « Avant même l'existence d'une société brésilienne autonome et indépendante, dotée de sa propre presse, le Brésil a connu une cour royale imposant son contrôle. Il reste quelque chose de cette culture-là, qui explique que la valeur absolue de la liberté d'expression ne soit pas encore acquise. Nombreux sont les juges brésiliens à mal comprendre ce qu'impliquent la liberté d'expression et la circulation de l'information. » Créé le 13 novembre 2012 à l'initiative de l'ancien président du Tribunal suprême fédéral (STF)¹ et inspirateur de l'abrogation de la loi de 1967, Carlos Ayres Britto, le tout nouveau Forum national du pouvoir judiciaire et de la liberté de la presse pourrait permettre un meilleur encadrement des actions judiciaires relatives à la liberté d'information. L'initiative bénéficiera-t-elle aussi à la Toile ?

1. La plus haute juridiction fédérale, garante de la constitutionnalité.

→
Une femme lit
un journal dans le
centre de Salvador.
7 février 2012

© AFP PHOTO / Christophe Simon



2 CENSURES SUR LA TOILE

La censure préventive ne paraît guère de taille à contenir le flux de nouvelles transitant par Internet. Or c'est bien l'information en ligne que le couperet judiciaire vise aujourd'hui en priorité.

Prix Esso du journalisme télévisé en 2012, Fábio Pannunzio officie comme reporter et présentateur de la chaîne nationale *TV Bandeirantes* (ou *TV Band*) et jusqu'à peu, comme blogueur. Le journaliste a dû, en effet, annoncer la fermeture de son Blog do Pannunzio, le 26 septembre dernier, en raison de quatre procédures, civiles et pénales, engagées contre lui dans les États de São Paulo et de Paraná. «Deux millions de réais soit un million de dollars me seront réclamés à toute nouvelle évocation des affaires pour lesquelles je suis poursuivi et j'ai déjà dû déboursier 53 000 réais (20 000 euros) en honoraires pour huit avocats», s'exaspère le journaliste. Deux procédures émanent du député de l'État du Mato Grosso José Geraldo Riva - lui-même cité dans 142 dossiers - dont le journaliste dénonçait des pratiques gestionnaires et des collusions douteuses, jamais mentionnées par la presse locale. Les deux autres actions judiciaires ont pour origine une plainte du secrétaire à la Sécurité publique de l'État de São Paulo, Antônio Ferreira Pinto, mis en cause dans un post du 17 juin dernier pour avoir couvert de graves abus des droits de l'Homme commis dans le contexte de pacification. «J'ai traité ces mêmes affaires à l'antenne de *TV Bandeirantes* et sur mon blog. Or, curieusement, je n'ai jamais été attaqué au nom de ma chaîne mais toujours en tant que blogueur», précise Fábio Pannunzio. «C'est donc bien la vulnérabilité qui est recherchée par les censeurs.»

La campagne des élections municipales de 2012 a donné lieu à une véritable traque aux blogs insolents, certains fermés à la demande de candidats au seul motif d'une publication de sondages défavorables. Les poids lourds du Web n'échappent pas non plus à la punition. Ainsi Google Brésil a dû retirer ou modifier près de 300 contenus relatifs aux scrutins, et a été sollicité pour plus de 2 300 retraits d'éléments dans la période comprise entre janvier et juin 2012. Le *Transparency Report* de la grande entreprise du Web pointe aussi le troisième rang mondial du Brésil - derrière les États-Unis et l'Inde et devant la France - pour les demandes de renseignements gouvernementales sur les utilisateurs. Le président de la filiale brésilienne, Fábio Coelho, a même fait l'objet d'une rétention policière, le 26 septembre 2012, pour avoir tardé à effacer une vidéo jugée injurieuse envers un candidat mais postée par un simple électeur. «L'appréciation des juges locaux prévaut toujours, à l'appui de deux normes obsolètes : un code électoral datant de 1965, donc de la dictature militaire, et qui n'a jamais été retouché, et une loi électorale bizarrement réactualisée en 2009, qui traite a priori tous les types de médias de la même manière en leur appliquant, le cas échéant, une censure préventive très variable d'un État à l'autre»,

explique Marcel Leonardi, de Google Brésil. La major d'Internet guette avec inquiétude la bataille législative où se joue désormais l'avenir de la régulation de la Toile brésilienne. L'enjeu est même planétaire, alors que le rapporteur spécial pour la liberté d'expression des Nations Unies, Frank Larue, a averti des effets pervers de la responsabilité des intermédiaires techniques privés dans le contrôle des contenus en ligne.

RÉPLIQUES LÉGISLATIVES

«Il existe aujourd'hui une vraie menace sur le web brésilien non seulement envers la liberté d'expression, mais aussi la création technologique», estime le sociologue et universitaire Sérgio Amadeu, conseiller du Comité gestionnaire (Comitê Gestor) d'Internet au Brésil. «La revendication de la propriété intellectuelle est un autre socle de censure, à côté des classiques délits de diffamation ou d'injure, comme en témoigne la procédure engagée contre le blog satirique Falha de São Paulo¹ pour usage indu de marque au préjudice du quotidien *Folha*.» C'est cette question du droit d'auteur, couplée à celles de la neutralité du Net et à la protection des données privées que tente de résoudre le très attendu projet de loi dit «Marco Civil», qui pourrait être érigé en modèle pour d'autres pays mais dont le vote final à la Chambre des députés a déjà été repoussé cinq fois (cf. encadré page 12). Porté par le député du Parti des travailleurs (PT) Alessandro Molon, le projet, inspiré des recommandations du Comité gestionnaire, est venu en réplique à deux nouvelles législations contre la cybercriminalité, déjà adoptées et promulguées en décembre dernier. L'une d'elles, la loi 12 735 du sénateur du Parti de la social-démocratie brésilienne (PSDB) Eduardo Azeredo, fortement amendée, a failli faire trembler la blogosphère avec une disposition - annulée par veto présidentiel - consistant à confier une partie du contrôle de la Toile à l'armée dans le but d'éviter un hypothétique WikiLeaks brésilien.

«Beaucoup ont qualifié cette loi d'AI5 digital²», poursuit Sérgio Amadeu. «Mais la véritable offensive contre la Toile vient désormais des opérateurs des télécoms, qui veulent obtenir la maîtrise du flux au mépris de la neutralité du Net et conserver comme bon leur semble les données des internautes. Ce sont eux, les ennemis de la liberté d'informer et le plus grand obstacle à l'adoption du Marco Civil.» Une analyse partagée par Arthur William, coordinateur national de l'Association mondiale des radios communautaires (AMARC Brésil) pour qui le poids des opérateurs en ligne pèse aussi négativement sur les radios digitales que l'arsenal législatif actuel en matière de télécommunications (cf. encadré page 16) sur les radios communautaires. «Dans un champ de fréquences très inégalitaire où l'espace est rare pour le secteur communautaire, beaucoup de petites radios sont obligées de passer par le Web. Or, ces radios digitales subissent des coûts de diffusion encore plus élevés que les radios analogiques. La responsabilité de cette situation incombe directement aux opérateurs qui tarifient sans contrôle, de la même façon que l'attribution des fréquences s'effectue au compte-gouttes et sans critères fiables.»

La démocratisation de l'information va de pair, sur les ondes et sur la Toile. Journalistes, syndicats, organisations citoyennes et communautaires, acteurs du Web sont nombreux à plaider pour une régulation d'ensemble répondant à cette exigence. Mais tous savent que ce dessein devra dépasser une conjonction d'intérêts politiques et économiques qui placent le Brésil encore loin des standards de pluralisme qu'on pourrait attendre de lui. Le niveau d'insécurité atteint en 2012 dans les rangs de la presse aggrave encore ce panorama.

1. Jeu de mot entre *Folha* («feuille») et Falha («échec»), «plantage».

2. Référence à l'Acte Institutionnel 5 (AI5) du 13 décembre 1968, au nom duquel le régime militaire de l'époque pouvait suspendre à tout moment les institutions régulières et les libertés fondamentales au nom de la «sécurité de l'État».



ORDEM E PROGRESSO

MARCO CIVIL

PROJET DE LOI PROMETTEUR ET MALMENÉ

Porté par le député fédéral Alessandro Molon et encouragé par l'ancien président Lula lors de son dépôt, le projet de loi dit «Marco Civil» entend définir les droits et devoirs de l'État, des usagers mais aussi des intermédiaires techniques en matière d'usage du réseau Internet. Déjà approuvé en plénière au Sénat en 2011, le texte a déjà fait l'objet de cinq reports de vote à la Chambre des députés du Congrès national. En cause : l'hostilité à certaines de ses dispositions clés de la part d'entreprises et d'opérateurs de télécommunications disposant de solides relais politiques mais aussi, selon plusieurs de nos interlocuteurs, de l'oreille attentive du ministre de la Communication, Paulo Bernardo.

Le Marco Civil réaffirme le principe, crucial, de la

neutralité du Net, autrement dit l'égal traitement de toutes les données transitant sur la Toile, sans aucune discrimination au regard des contenus, de l'origine de ces derniers ou encore de leur destinataire. Cette disposition ne fait évidemment pas l'affaire des entreprises de télécommunications qui savent ce qu'elles y ont à perdre.

Un autre sujet de controverse concerne le retrait des contenus et son applicabilité aux exigences du droit d'auteur. L'article 15 du Marco Civil disposait, en effet, dans sa formulation initiale qu'un contenu pouvait être retiré de la Toile si et seulement si un ordre judiciaire en ce sens n'avait pas été respecté par le site ou la plateforme Internet mis en cause. « Cette disposition a effrayé les ennemis du projet de loi, qui défendent le droit de l'auteur de la manière la plus intransigeante », explique Sérgio Amadeu, du Comité gestionnaire d'Internet au Brésil (cf. rapport). « Du coup, ceux-ci ont obtenu que soit ajoutée à l'article 15 une incise précisant que la possibilité d'un retrait de contenu après constat d'un ordre judiciaire non respecté ne s'appliquerait justement pas en cas d'infraction au droit d'auteur. De fait, et en l'état, un contenu considéré comme attentatoire au

droit d'auteur pourrait être retiré sans ordre judiciaire ! Absurde et dangereux ! »

Disposition cardinale du projet de loi, la protection des données individuelles des utilisateurs ne suscite malheureusement pas de consensus. Là encore, de lourds intérêts sont en jeu. À l'heure actuelle, les plateformes de contenus ont accès à de telles données pendant un an, qu'entendent enregistrer et conserver eux aussi les opérateurs de télécommunications. Une demande exclue par le rapporteur Alessandro Molon et les inspirateurs du projet de loi, qui rappellent que les plateformes ne peuvent obtenir que des données rentrées sur leur propre page web, les opérateurs de connexion ayant, eux, la capacité de garder les données et contenus de tous les sites consultés par un internaute.

Une dernière controverse porte sur le rôle de l'Agence nationale des télécommunications (Anatel), que les entreprises et opérateurs veulent voir jouer le rôle d'entité régulatrice de la Toile. L'apparent soutien du ministre Paulo Bernardo à cette option irrite fortement Alessandro Molon, pour qui ce rôle doit échoir au pouvoir exécutif sous certaines conditions précises.

→ Une mosaïque du drapeau brésilien orne la station de télécabine du *Complexo do Alemão*, un groupe de favelas à Rio de Janeiro. 10 octobre 2011

« Les entreprises de télécom réclament en réalité une régulation de la part de l'Anatel propre à servir leurs intérêts, tout en continuant à pratiquer la tarification qui les arrange. Au Brésil, quand on paie 100% du prix d'un haut débit, on en reçoit en réalité que 20% », déplore Sérgio Amadeu.

Cher et imparfaitement développé, le web brésilien n'a pas encore gagné, ne serait-ce qu'au plan technique ou pratique, ses galons démocratiques. D'après le journaliste et blogueur Fábio Pannunzio, corroboré par plusieurs sources, « sur une population totale de 200 millions d'habitants, 70 millions d'individus ont un accès régulier au réseau mais seulement 20 millions un usage courant ».

3 ANNÉE POUVRE DANS LES RANGS DE LA PRESSE

Cinq journalistes, sur un total de onze, ont été tués en 2012 en lien avec l'exercice de leur métier. Cette situation doit en grande partie à la forte exposition des journalistes et des médias aux conflits politiques locaux, parfois violents. La question de la fédéralisation des crimes et violations envers la liberté d'informer est aujourd'hui posée.

Ils s'appelaient Mário Rodolfo Marques Lopes, Décio Sá, Valério Luiz de Oliveira, Paulo Rocaró et Eduardo Carvalho. Journalistes et blogueurs, cumulant parfois les deux activités, ils ont été tués au cours de l'année 2012 pour des raisons liées à l'exercice de leur métier. Leur cas rappelle également les origines multiples de cette violence qui continue de peser sur la profession au Brésil. Paulo Rocaró et Eduardo Carvalho, respectivement rédacteur du quotidien *Jornal da Praça* et rédacteur en chef du site Última Hora News dans l'État du Mato Grosso do Sul - frontalier du Paraguay et plaque tournante du trafic de drogue - ont payé de leur vie leurs enquêtes régulières sur la présence des cartels et l'infiltration de ces derniers dans les administrations locales. Les motifs sont plus incertains concernant Valério Luiz de Oliveira, commentateur sportif pour la station privée régionale *Rádio Jornal 820 AM* dans l'État de Goiás, mais le journaliste était réputé pour ses prises de parole, parfois acides, contre des dirigeants de clubs eux-mêmes très proches des milieux politiques. Les dénonciations de pratiques gestionnaires douteuses, voire d'affaires de corruption, étaient également le lot de Mário Rodolfo Marques Lopes, exécuté en février 2012 dans l'État de Rio, et de Décio Sá, abattu en avril suivant dans le Maranhão, sur les blogs qu'ils animaient, Vassouras na Net pour le premier et Blog do Décio pour le second.

L'ampleur récente de ces tragédies comme les réponses possibles font débat. Certains refusent de livrer un diagnostic trop ferme, comme le président de l'Association brésilienne de journalisme d'investigation (Abraji) Marcelo Moreira, directeur de programmes à *TV Globo*. «L'Abraji n'a pas de théorie arrêtée. Les assassinats ne peuvent être reliés à un contexte général similaire à celui du Mexique ou de la Colombie. Mais il est clair que l'impunité demeure élevée et une pression de la profession et de la société civile est nécessaire pour obtenir des résultats. Trop de cas, hélas, restent inconnus ou peu médiatisés.» Un autre journaliste va plus loin. «La profession et l'opinion internationale ne s'émeuvent pas de la même manière que dans d'autres pays face aux affaires d'assassinats. Dans bien des cas, il est de notoriété publique, mais pas forcément dit, que les intéressés menaient une autre activité, politique ou militante, qui pouvait les exposer à des représailles.»

Ce même lien ténu entre médias et autorités politiques locales semble expliquer la nette recrudescence des cas d'agressions, d'attaques contre des rédactions et de censure observée ces dernières années, avec un pic inquiétant lors de la campagne pour les élections municipales des 7 et 29 octobre 2012. Président du syndicat des journalistes de São Paulo - qui compte 5 000 affiliés - et secrétaire général de la Fédération nationale des journalistes (Fenaj), José Augusto «Guto» Camargo assure que les autorités locales «constituent la source majeure d'hostilité envers les journalistes». Les soixante affaires de violences, de tous types confondus et en relation directe avec l'activité professionnelle, que le syndicaliste a recensées en 2011 ont fait retrouver au Brésil son niveau des années 2005-2006, après une baisse tendancielle de près de vingt points en moyenne jusqu'en 2010. «Plus de la moitié concernent les régions Nord et Nordeste, suivies du Sud-Est [qui inclut notamment Rio et São Paulo - ndlr] et du Centre-ouest. Seuls les trois États de la région Sud apparaissent davantage épargnés et aucun assassinat de journaliste n'y a été signalé en sept ans. Cette configuration géographique évolue peu. De même que les motifs politiques d'agressions restent les plus fréquents, devant les représailles liées au traitement de faits divers ou d'affaires mettant en cause les abus de la police. Le problème, c'est que cette violence d'origine politique, très souvent superposée à la censure, est à la fois la plus courante et la moins visible.» L'année 2012 a également été marquée par deux exils forcés hors du pays : ceux d'André Caramante et de Mauri König, le premier employé de *Folha de São Paulo*, le second par le quotidien *Gazeta do Povo* à Curitiba, à la suite de menaces d'origine policière.

LA PISTE DE LA FÉDÉRALISATION DES CRIMES CONTRE LA LIBERTÉ D'INFORMER

De l'avis des organisations et des syndicats, les autorités, fédérales comprises, ont tardé à prendre toute la mesure du phénomène. Un groupe de travail sur les droits humains des professionnels de la communication au Brésil, a vu le jour au sein du Secrétariat aux droits de l'Homme (SDH) de la présidence de la République, le 24 octobre dernier. Saluée, l'initiative n'en laisse pas moins ouverte la question de ses moyens et de ses résultats. Comme le possible débat qu'elle est appelée à porter sur la fédéralisation des crimes et violations commises contre la liberté d'informer. «Une fédéralisation sur le modèle mexicain ? Le privilège ne serait pas forcément accepté dans un pays où la criminalité générale reste élevée», estime-t-on à l'Abraji qui doit prochainement soumettre ses propositions au groupe de travail. «Le mécanisme de fédéralisation existe déjà en réalité, tant il est vrai que les juridictions locales manquent souvent d'indépendance et de compétence», explique Marcelo Salles, du SDH. «Il suppose néanmoins, en cas d'atteintes graves aux droits de l'Homme, que le ministère public saisisse le Tribunal suprême fédéral [la plus haute juridiction fédérale - ndlr] et que celui-ci en accepte le principe.»

À la Fenaj, Guto Camargo rappelle qu'un projet de loi de fédéralisation des crimes contre la profession a été déposé au Congrès, en juin 2012. Lequel prévoit la possibilité d'ouvrir automatiquement une enquête fédérale passé un délai de trente jours renouvelable deux fois si aucune procédure au niveau local n'est engagée durant ce temps imparti. «Un privilège ? Non, car le projet de législation ménage tout de même un laps de temps important pour la conduite d'une enquête locale.» Un tel projet emportera-t-il l'adhésion d'autorités locales disposant de solides relais au sein des bâtiments dessinés par Oscar Niemeyer ? En attendant, la ministre titulaire du SDH, Maria do Rosário a annoncé, le 20 décembre 2012, la possible extension aux journalistes et blogueurs d'un programme spécial de protection déjà appliqué aux témoins d'affaires criminelles, défenseurs des droits de l'Homme et adolescents en danger. Si une meilleure protection des journalistes s'impose, l'expérience montre, à un plan plus général, que l'impératif de sécurité ne sert pas toujours celui d'informer.



UNE LOI SUR LA PRESSE

POUR QUOI FAIRE ?

Le chemin a été long pour obtenir l'abrogation de la loi sur la presse du 9 février 1967, adoptée dans les premières années de la dictature militaire. La législation était tristement réputée pour les peines de prison ferme, parfois longues, qu'elle prévoyait en cas de publication ou de diffusion d'informations jugées subversives. Le pays était alors soumis à un strict contrôle du régime militaire en place, qui culmina avec la promulgation, le 13 décembre 1968, de l'Acte institutionnel 5 (AI5) autorisant à tout moment la suspension des libertés publiques.

Curieusement, la loi a survécu au retour à la démocratie, en 1985, comme à l'adoption de la Constitution démocratique de 1988 qui a rendu caduques la plupart de ses dispositions. La législation héritée de la dictature a continué à servir de moyen de pression contre des journalistes, surtout locaux, jugés indociles, au nom de la « protection de l'honneur, de la vie privée et de l'image des personnes », autrement dit d'hommes politiques soucieux

de garder leur influence sur les médias.

Il a fallu attendre 2007, trente ans après l'adoption de la loi, pour que le député fédéral Miro Teixeira saisisse enfin le Tribunal suprême fédéral (STF) sur la question de son inconstitutionnalité. La haute juridiction a cédé une première fois en 2008, en éliminant à titre provisoire la vingtaine d'articles les plus répressifs du texte, avant de révoquer celui-ci intégralement le 30 avril 2009, par sept voix sur onze.

Depuis 2009, le débat sur l'intérêt d'une loi sur les médias revient de façon récurrente. « Nous avons évidemment applaudi à la révocation de la loi de 1967, si contraire aux valeurs démocratiques », se souvient le syndicaliste Guto Camargo, secrétaire général de la Fédération nationale des journalistes (Fenaj). « Pour autant, cette révocation a créé un vide juridique autour de nouvelles bases légales régissant le fonctionnement des médias, le statut des journalistes, et leurs relations avec la société et ses institutions. C'est en cela que nous défendons une nouvelle loi régulatrice. » La Fenaj a porté une

part de cette revendication à travers son long combat pour une qualification du métier de journaliste à l'appui d'un diplôme obligatoire. Évidemment contre l'avis des entités patronales, l'Association nationale des journaux (ANJ) récusant quant à elle le principe d'une nouvelle loi.

Certains dirigeants politiques ou parlementaires appellent de leurs vœux une nouvelle régulation pour des motifs moins légitimes. Ils regrettent que l'abrogation de la loi de 1967 ait entraîné du même coup la suppression des dispositions relatives à la « protection de l'honneur », les plus sévères de l'ancien texte.

Parmi le millier d'avant-projets de loi de régulation des médias enregistrés au Congrès national, le plus avancé émane du sénateur Roberto Requião, réglant le droit de réponse. La proposition Requião entend garantir un droit de rectification rapide à toute personne se sentant offensée ou diffamée par voie de presse.

Récemment approuvée par la

→
Mur d'entrée de
l'Observatoire
des favelas
(Maré, zone nord).

Commission de Constitution et Justice de la chambre haute, l'initiative n'en est pas moins contestée. Elle prévoit la possibilité de rechercher la source d'information d'un article incriminé et d'obtenir rectification de celui-ci dans un délai de deux mois. En l'absence de réponse du média au bout d'une semaine, le plaignant porterait le litige en justice. Mais la procédure ne laisserait au média ou au journaliste concerné qu'un délai de trois jours pour se défendre à compter de la notification de la plainte. Un délai bien court et, selon les détracteurs du texte, une autre source de prurit procédurier dont le Brésil n'a guère besoin.

4 INFORMATION À PLUSIEURS VITESSES EN TEMPS DE PLANIFICATION

Ville vitrine du Brésil, Rio de Janeiro s'offre un nouveau visage à l'horizon de la Coupe du monde et des Jeux Olympiques. Les favelas les plus visibles n'échappent pas à ce grand nettoyage, au prix d'une « pacification » contestée. L'image que la ville donne désormais d'elle-même révèle le profond fossé entre les acteurs de l'information au Brésil.

Merci la Fifa!», ironise cette fresque murale de la favela Metro-Mangureira, située dans la zone nord de Rio de Janeiro, à quelques rues du stade mythique du Maracanã. Le dessin représente un enfant revêtu du fameux maillot jaune de la « Seleção », l'équipe de football du Brésil cinq fois vainqueur de la Coupe du monde, et que personne n' imagine échouer à domicile dans moins de deux ans. « Merci la Fifa! », disent les larmes peintes du petit *carioca* (habitant de la ville de Rio) pour la lourde contrepartie de la cause footballistique et olympienne : un mini-quartier vidé en deux ans de près de la moitié des 600 habitants qu'il comptait jusqu'alors.

Depuis 2008, l'heure est officiellement à la « pacification » dans les favelas de Rio. Le processus a commencé avec l'envoi de l'armée et des troupes d'élite de la police locale dans une chasse aux trafiquants de drogue qui y imposent traditionnellement leur loi. Les échanges de tirs ont fait une victime récente dans les rangs de la presse, en la personne du cameraman de *TV Bandeirantes*, Gelson Domingos da Silva, mortellement blessé le 6 novembre 2011 dans la favela d'Antares, à l'ouest de la ville. Passées les grandes manœuvres de « nettoyage », l'étape de pacification proprement dite s'est poursuivie avec le déploiement des unités de police pacificatrice (UPP), dont l'effectif total se chiffre à environ 7 000 hommes, assurant une veille permanente sur les lieux officiellement soustraits à l'emprise des organisations criminelles. Codirecteur de l'Agence d'informations des favelas (ANF), forte de 140 collaborateurs, editrice d'un site et de *A Voz da Favela*, un mensuel de huit pages au format journal, André Fernandes parle plus volontiers d'« occupation » que de « pacification ».

« La pacification, c'est peut-être une criminalité en recul dans certains endroits et des favelas enfin accessibles à des populations extérieures qui n'y auraient jamais mis les pieds auparavant. Mais pour les habitants, c'est aussi la peur d'une police dont les méthodes violentes n'ont guère changé, des petits commerces démantelés à la hâte, des loyers parfois multipliés par trois et surtout l'absence de projets sanitaires et éducatifs à long terme. Qu'advient-il après 2016 ? » Président d'une association de petits entrepreneurs du Complexo do Alemão, véritable conglomérat, lui aussi pacifié, de 13 favelas comptant 100 000 habitants dans la partie nord de la ville, Cléber Araújo ne cache pas son scepticisme. « Pour l'instant, le mieux-être

des favelas répond à un intérêt politique, économique et médiatique qui ne sera évidemment plus de même nature à l'issue des Jeux Olympiques. C'est en fait un conflit d'image, qu'il s'agit de régler dans l'urgence et qui renvoie à des années de fossé social et géographique. Après 2016, soit les favelas se transforment, soit le processus de pacification s'arrête purement et simplement et ce sera pire », estime-t-il en contemplant les baraquements à flanc de colline (morros), que survolent depuis 2011 des télécabines flambant neuves de marque française équipant d'habitude les stations de sports d'hiver.

PATERNALISME À REBOURS

Conflit d'image. La problématique ainsi posée résume en fait deux enjeux clés d'information : celle de la couverture médiatique donnée aux favelas, mais aussi celle de la possibilité pour les habitants des quartiers - ou « communautés » - de se faire l'écho de leur propre actualité. Correspondant local du mensuel de São Paulo *Caros amigos* et de la revue *Fazendo mídia*, Eduardo Sá porte un regard sans concession sur le traitement accordé par les grands médias à la réalité des favelas auxquelles il a lui-même consacré, comme journaliste indépendant, une quinzaine de reportages. « Ce traitement est à l'image de la logique imposée par la pacification, qui concerne surtout les favelas les plus proches des futurs sites des grandes compétitions sportives. Priorité est donnée au sensationnel et au court terme. Les habitants des favelas supportent mal une présence médiatique qu'ils jugent partielle et souvent limitée à des opérations policières d'envergure. »

Nelson Moreira, du quotidien *O Dia* et directeur du syndicat des journalistes de Rio de Janeiro, dément une excessive attention portée par son journal à des « opérations de pacification ou de démantèlement (remoções), dès lors qu'un certain nombre de favelas sont désormais sous contrôle ». Le même souligne néanmoins que les favelas pacifiées demeurent minoritaires et n'incluent notamment pas la zone ouest de la ville, où le règne des milices (quadrilhas) - bandes criminelles composées de militaires ou policiers à la retraite ou en activité - empêche toute présence médiatique. L'homme porte encore le trauma de la séquestration, accompagnée de tortures, infligée en 2008 par une milice à trois employés de *O Dia* dans la favela du Batán, lointaine des futurs sites olympiques. En terrain « pacifié », en revanche, le journaliste veut croire à des changements de perception, mettant en avant « l'intérêt touristique que suscitent désormais les favelas dans les médias et surtout la presse écrite ».

Cofondateur de l'Abraji, directeur de la rédaction carioca du quotidien *Estado de São Paulo* dont il est aussi médiateur, Marcelo Beraba n'évite pas non plus l'examen de conscience autour du thème des favelas. Examen difficile, compte tenu du caractère extrêmement sensible d'un sujet où se lit pour une part le regard que tout un pays porte sur lui-même. « C'est vrai, les grands médias ont trop longtemps relayé cette crainte que Rio deviendrait une favela géante. Souvent au mépris des 20 % de la population qui vivent dans les communautés soit plus d'un million sur six millions de *cariocas*. Il faut donc parler emploi, logement et pas seulement 'pacification'. » Mais les attentions extérieures que ne manqueront pas d'accentuer les événements sportifs ont aussi leurs effets pervers. « Attention à nos propres excès », nuance, lucide, Marcelo Beraba. « Car à force d'évoluer, nous, grands médias, avons cédé à une sorte de paternalisme à rebours. Subitement, et attrait touristique aidant, tout serait devenu idyllique dans les favelas. Pour combien de temps ? » Corédactrice du

[Lire la suite page 22 →](#)

« L'heure est officiellement à la pacification dans les favelas de Rio. »



RADIODIFFUSION

LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE TOUJOURS RÉPRIMÉ

Bien malin qui pourrait déterminer avec exactitude le nombre de radios ou télévisions communautaires opérant sur l'immense territoire brésilien. Certains sites d'informations liés à ces médias - issus des mouvements sociaux, de structure associative, à vocation éducative et sans but lucratif - évaluent à 4 600 les stations de ce type disposant d'une fréquence légale. Mais combien disparaissent et réapparaissent, toujours clandestinement, faute d'obtenir une concession leur permettant de diffuser ? De sensibilité progressiste, les réseaux de radiodiffusion communautaire brésilien regardent avec envie les nouveaux cadres légaux en vigueur dans les pays voisins - en Argentine et en Uruguay notamment - et vivent d'autant plus mal l'absence d'évolution en la matière depuis la présidence Lula.

« Les gouvernements Lula et Dilma [prénom de l'actuel présidente Dilma Rousseff, à la fois successeuse et héritière du premier - ndlr] ont été les premiers à reconnaître le rôle social des communautés. Mais il n'ont jamais osé toucher à un cadre régulateur dont la préservation est impérative pour les médias dominants et les

entreprises de télécom », déplore Arthur William, coordinateur d'AMARC-Brésil.

Un demi-siècle après son adoption, la loi de télécommunications de 1962 n'a jamais connu de refonte en profondeur et continue de régir le champ des fréquences. Une autre législation, promulguée en 1998 sous la présidence de Fernando Henrique Cardoso (1995-2003), a été spécialement élaborée à l'attention des radios et télévisions communautaires ou de faibles portées. « L'époque était encore à une forte criminalisation des mouvements sociaux. Elle non plus n'a fait l'objet d'aucune réactualisation », rappelle Arthur William.

Très décriée par ceux qu'elle concerne, la loi autorise une portée dérisoire de 25 watts maximum aux médias communautaires contre 50 watts initialement demandés pour les radios et 100 watts pour les télévisions. Un cadeau aux médias commerciaux soucieux de conserver leur position sur le marché des fréquences. Un espoir a failli naître au Congrès, en décembre 2012, avec le dépôt d'un amendement dépenalisant toute diffusion de radios ou télévisions communautaires n'excédant pas le seuil de 100 watts. Approuvé à la chambre des députés, le texte a fait l'objet d'un rejet immédiat au Sénat.

Outre l'espace réduit de fréquences disponibles et une législation

→
Un homme porte son
fils sur les épaules
alors qu'il traverse
la rue dans
la favela Grotao.
Rio de Janeiro.

en forme d'épée de Damoclès entravant leur développement, les stations ou petites chaînes communautaires pâtissent d'une absence de statut clair. Nombreux sont les médias dédiés au prosélytisme religieux à se revendiquer « communautaires », bien loin du format informatif et éducatif incarné par les médias communautaires véritables. Le problème affecte d'autres pays de la région mais il relève, au Brésil, d'une véritable intromission de la religion dans la radio et télédiffusion. L'espace communautaire n'est d'ailleurs pas seul concerné, la deuxième chaîne d'audience nationale (après *TV Globo*) *TV Record* appartenant à l'évêque de la très puissante Église Universelle du Royaume de Dieu, Edir Macedo. « En plus de contrevenir au principe selon lequel aucun service public ou prestataire d'un tel service ne puisse être inféodé à un système de croyances, cette situation viole le caractère laïc de l'État », estime l'analyste Eugênio Bucci citant également la chaîne - publique - de l'État de São Paulo, *TV Cultura*. Laquelle ne retransmet que le culte catholique sur son antenne.



↑
Fresque
protestataire
de la favela
Metro-Mangueira,
zone nord de
Rio de Janeiro.

bulletin Internet Midia e Favela à l'Observatoire des favelas de Maré - favela de la zone nord non pacifiée à ce jour - Raika Moisés paraît plus optimiste. « S'il est vrai que notre proposition éditoriale porte des sujets que les principaux médias ne traitent pas ou peu, les groupes de presse commencent à subventionner et parrainer des projets. Un signe que nos efforts pour décrire un autre visage des quartiers commencent à porter. »

DES HAUT-PARLEURS À LA PLACE DES ONDES

Le conflit d'image devrait-il dépendre des seules tendances d'une presse dominante souvent volatile ? Les journalistes issus des favelas ne peuvent logiquement pas s'y résoudre. Le déficit de pluralisme constitue pour eux plus qu'un défi. Un véritable combat au vu des moyens dont ils disposent pour se faire entendre. Leader communautaire et héraut de la « conscience noire » que le Brésil célèbre désormais tous les 20 novembre, Rumba Gabriel se plaît à brandir un drapeau sud-africain pour illustrer sa cause. Mais l'homme sait que l'étendard seul a peu de chance de mobiliser sans le concours d'une fréquence porteuse. Depuis quatre mois, la *Radio Liberdade* qu'il co-animait avec six personnes dans le Jacarezinho a cessé d'émettre.

© RSF

« Problèmes d'interférences, vol d'énergie, a-t-on prétendu pour en réalité nous faire taire. Idem pour tant d'autres petites radios. Difficile, sinon impossible de conscientiser une population déjà marginalisée et qui entend à longueur de journée que la pacification, c'est le changement, comme si les favelas étaient en guerre », constate-t-il, amer, en dénonçant par là même « l'extinction de la culture funk locale et de l'ambiance festive des favelas depuis la pacification ». Au Complexo do Alemão, Cléber Araújo recense quatre radios communautaires. « Plutôt radios de rue », précise-t-il. « Aucune n'a de fréquence légale. Il faut donc improviser. » Faute d'accès aux ondes, *La Grotte*, *Nova Brasília* ou *Morada* s'écoutent à même les haut-parleurs disséminés sur les pylônes électriques, déjà lestés de nombreux raccordements, des principales artères de la favela.

Ondes précaires pour les uns. Statut juridique pour d'autres mais sans possibilité d'être capté nulle part. Ainsi survit *TV Tagarela* (littéralement, « télé pipelette ») de la Rocinha, la vaste favela de la zone sud qui côtoie de près les plus luxueuses villas sécurisées du quartier Leblond. Un temps suspendue au début de la pacification mais reconnue comme personne morale depuis 2008, cette chaîne sans écran ne couvre qu'une partie de cette ville dans la ville où elle est implantée. Elle doit pourtant à l'ingéniosité de ses producteurs - douze au total dont trois rémunérés depuis quelques mois - d'avoir gagné du soutien et de se préparer à fêter ses quinze ans le 1^{er} mai 2013. « Nous ne pouvons pas émettre, donc nous pratiquons le direct enregistré, expliquent Augusto Pereira et Arley Macedo. Nous organisons des débats publics pour un maximum de public et nous les mettons sur bande pour ensuite les dupliquer et les vendre. C'est ainsi que nous nous finançons. Avec la production de vidéos extérieures, nous capitalisons environ 2 000 réais [un peu plus de 700 euros - ndr] par an. » Une fois encore, santé et éducation constituent les thèmes prioritaires de cette télévision communautaire originale, qui évite celui de la drogue devant la menace persistante des trafiquants armés, malgré la pacification. Ce danger n'est pas le seul.

« Notre but n'est pas l'information immédiate, mais le dialogue et le débat. Nous voudrions bien étendre nos activités mais tout le monde ici travaille à l'extérieur et nous n'atteignons que 10 % de ce que nous voudrions réaliser », souligne Augusto Pereira. Au handicap technique, le producteur ajoute des relations souvent tendues avec les UPP parfois prompts à censurer un événement, « les communautés n'ayant pas pour habitude de demander l'autorisation de la police avant d'organiser des réunions ou des manifestations culturelles ». Mais l'inquiétude d'Augusto Pereira doit surtout à ce qu'il nomme une « répression dissimulée », bien connue des médias communautaires ou alternatifs. « Nous sommes toujours cernés par des hommes politiques qui voudraient nous soumettre à leurs intérêts. Et de cela, il est autrement plus difficile de se départir. »

« Le déficit
du pluralisme
constitue plus
qu'un défi. »

LES COMMISSIONS DE LA VÉRITÉ

DÉFI D'INFORMATION ET DE MÉMOIRE

Journaliste indépendant, Ivan Seixas fut prisonnier politique entre 1971 et 1976, sous la dictature militaire (1964-1985). Il coordonne actuellement la Commission de la Vérité de l'État de São Paulo, instituée en même temps que la Commission nationale en mai 2012. Si l'accès à l'information publique a progressé depuis la présidence Lula, l'accès aux archives et à la vérité sur les années de plomb brésiliennes reste difficile.

RSF Quel but poursuivent les Commissions de la Vérité ? Peuvent-elles se substituer à la justice ?

Ivan Seixas Non. Les Commissions de la Vérité n'ont pas le pouvoir d'une institution judiciaire. Mais, à l'inverse des autres anciens pays du Plan Condor¹, le Brésil a mis un temps considérable avant de seulement commencer à juger d'anciens militaires responsables de violation des droits de l'Homme sous la dictature. Les blocages restent nombreux. Dans les dernières années du régime militaire, les dirigeants avaient anticipé leur sortie en se taillant une loi d'amnistie sur mesure, adoptée en 1979. C'est aussi une raison d'être des Commissions de la Vérité, instituées par une loi fédérale et auxquelles participent de nombreux journalistes.

La Commission de São Paulo compte cinq députés et six assesseurs. Nous menons un travail de recherche d'archives, de recueil de témoignages, mais aussi d'audiences. Nous pouvons convoquer d'anciens tortionnaires pour une déposition, dans le cadre d'un débat public, une fois les éléments réunis.

RSF Le Brésil se souvient-il de cette période ?

Ivan Seixas Pour moi qui ai été emprisonné de l'âge de 16 ans à l'âge de 22 ans, cette mémoire reste vive comme pour tous ceux qui ont souffert directement de cette période. Mais dans l'ensemble, le pays met du temps. La conscience que nous subissons une dictature ne nous est venue que dix ans après le coup d'État du 31 mars 1964. Le processus de mémoire, lui, ne s'est vraiment engagé que sous les présidences de Lula et Dilma². Un grand pas été franchi en mai 2009 avec le projet « Mémoires révélées » (Memórias Reveladas), d'initiative fédérale, qui a permis au public de mettre à disposition tout document ou archive portant sur cette histoire, à travers une banque de données consultable en ligne. Un peu plus tôt, en 2008, le ministère public de l'État de São Paulo s'était prononcé ouvertement pour le châtement des anciens tortionnaires. Tout ceci a favorisé la mise en œuvre

des Commissions de la Vérité, dont le principe a été proposé en 2010 par l'ancien ministre des droits de l'Homme de Lula, Paulo Vannuchi. Et les Commissions ont vu le jour, malgré les oppositions de la droite dure et les velléités de la gauche radicale de faire de ces nouvelles instances des tribunaux ou des tribunes.

RSF Une loi fédérale de 2010 oblige les services et organismes publics à livrer des informations d'intérêt général. L'armée s'y conforme-t-elle ?

Ivan Seixas Hélas non. L'institution militaire reste marquée par l'idéologie de la Guerre Froide. Elle demeure très fermée à toute ouverture comme à tout dialogue. C'est notre grande difficulté. L'armée prétend souvent que ses archives sur cette période ont disparu ou ont brûlé. Cela dit, la famille d'un ancien commandant décédé en 2011 a accepté de remettre des documents à la Commission nationale. C'est bien la preuve que de tels documents existent. Il faut enfin ouvrir les archives à la presse. Il faut exiger la fin de l'impunité au nom des victimes et de leurs proches. Le cas le plus connu parmi les journalistes est celui de Vladimir Herzog³ mais il n'est pas le seul. Nous avons besoin de soutien à cette demande de vérité et de justice. Non seulement pour hier, mais aussi pour aujourd'hui. Se souvient-on que la police militaire a été instituée sous la dictature comme auxiliaire de l'armée ? Ses méthodes n'ont guère évolué. Ses *modus operandi*

→
Un vendeur
de cacahuètes
lit le journal
à Rio de Janeiro.

ressemblent beaucoup à ceux du temps de la répression militaire, avec encore trop de prétextes « décès pendant un transfert à l'hôpital » jamais élucidés après une opération de « pacification ».

1. Alliance répressive conclue dans les années 70 entre les six dictatures militaires sud-américaines de l'époque - Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay - avec l'appui des États-Unis.

2. L'actuelle président Dilma Rousseff a connu la prison et la torture sous le régime militaire pour son engagement dans la guérilla. Son prédécesseur, Lula, a été également emprisonné en tant que dirigeant syndical d'opposition.

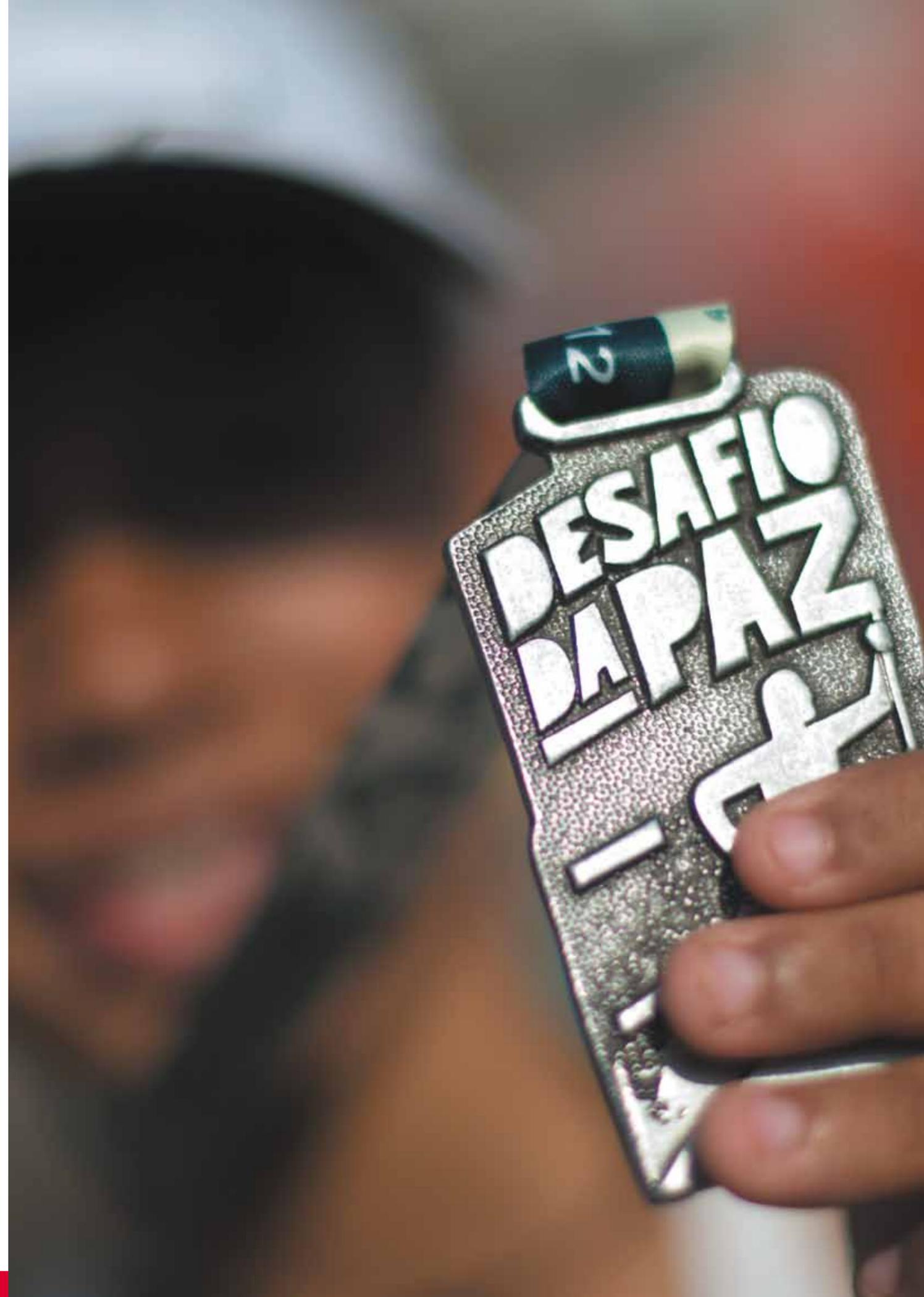
3. Ancien directeur de *TV Cultura* à São Paulo, le journaliste Vladimir « Vlado » Herzog a été séquestré et torturé à mort le 25 octobre 1975, à l'âge de 38 ans. Les policiers militaires responsables de son assassinat ont maquillé sa mort en suicide par pendaison. Il a donné son nom à un prix et à un institut, ce dernier inauguré en 2009.

RECOMMANDATIONS

Au vu de l'état des lieux dressé dans le présent rapport et au nom d'un équilibre pluraliste en matière d'information réclamé tant par la profession que par la société au Brésil, Reporters sans frontières plaide pour :

- Une véritable refonte de l'actuel corpus législatif de régulation des médias, aujourd'hui désadapté. Le nouveau corpus à débattre devrait notamment incorporer des clauses strictes relatives à la propriété des médias et à leur financement des médias par la publicité officielle. Une loi en discussion dans l'État du Rio Grande do Sul envisage de réserver au moins 10% de la manne publique aux médias de faibles portées ou communautaires. Cette piste doit être approfondie.
- L'inclusion à cette future législation de dispositions relatives à l'attribution des concessions de fréquences audiovisuelles et à l'espace à ménager pour un secteur communautaire sous-représenté dans le champ des fréquences légales. Les exemples des nouvelles législations adoptées en Argentine et en Uruguay pourraient inspirer des critères qualifiant ce types de médias, afin d'éviter la concurrence de médias, dédiés au prosélytisme religieux.
- Un régime de sanctions excluant toute pénalisation effective d'un journaliste ou fermeture physique d'un média d'un site d'information ou d'un blog (sauf cas extrêmes d'incitation à la haine, à la discrimination et au délit), et plafonnant strictement le montant des réparations financières exigées par décision de justice.
- L'adoption, sans plus de délai, du Marco Civil garantissant la neutralité du Net, la protection des données individuelles des internautes ainsi que la limitation drastique de la censure appliquée à la Toile, les requêtes émanant des autorités ne devant plus contrevenir à l'intérêt public d'une information diffusée, publiée ou postée.
- Une compétence juridique étendue au nouveau Forum national du pouvoir judiciaire et de la liberté de la presse, l'habilitant à un réel suivi des affaires judiciaires relatives à la liberté d'informer, et offrant des possibilités de recours rapide aux journalistes menacés de censure.
- Une interdiction, par le législateur de l'échelon fédéral, de toute censure contraire aux dispositions de la Constitution de 1988, assorti de l'impossibilité d'application d'une censure préventive, en réalité discriminatoire.
- La prise en compte précise des demandes formulés par les journalistes, syndicats et organisations de défense de la liberté d'information, dans l'élaboration d'un protocole de sécurité envisagé par le Secrétariat aux droits de l'Homme de la présidence.
- En concertation avec les instances organisatrices de la Coupe du monde 2014 et des Jeux Olympiques 2016 (Fifa, Comité International Olympique), un système d'accréditation égalitaire offrant une large possibilité de couverture des événements sportifs et de leurs à-côtés, en particulier pour les médias et sites alternatifs et communautaires régionaux.

→
Un garçon montre sa médaille sur laquelle est inscrit « défi pour la paix » dans la favela Alemao, pour le 2^e anniversaire de la « pacification », Rio de Janeiro, 27 mai 2012



REPORTERS SANS FRONTIÈRES assure la promotion et la défense de la liberté d'informer et d'être informé partout dans le monde. L'organisation, basée à Paris, compte dix bureaux à l'international (Berlin, Bruxelles, Genève, Madrid, New York, Stockholm, Tunis, Turin, Vienne, Washington DC) et plus de 150 correspondants répartis sur les cinq continents.

Directeur général : **CHRISTOPHE DELOIRE**
Responsable du bureau Amériques : **BENOÎT HERVIEU**
ameriques@rsf.org

**REPORTERS
SANS FRONTIERES**
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION